

AAP - « Futurs publics » : Innover pour moderniser l'action publique

Pour pouvoir répondre au double défi de redressement des finances publiques et de réponses aux attentes et besoins concrets des usagers, l'administration doit explorer de nouvelles solutions dans un cadre de ressources limitées et aller au-delà des logiques d'amélioration incrémentale, de simplification et d'ouverture de nouveaux canaux d'informations et de contact.

L'innovation publique permet aux administrations de recourir à des approches plus prospectives et expérimentales pour co-construire les services publics de demain. Elle peut prendre plusieurs formes, être technologique ou sociale, concerner un produit comme un processus ou une organisation.

Cet appel à projets doit permettre d'apporter un soutien financier à des projets menés par les administrations et répondant à un enjeu majeur de modernisation de l'action publique.

Les projets soutenus devront expérimenter des transformations significatives de l'action publique en s'inscrivant dans une de ces trois thématiques :

- tester de nouveaux modes d'action publique ;
- innover dans la relation à l'utilisateur ;
- rendre les administrations plus agiles et plus réactives dans leurs modes de fonctionnement.

Mais pour être soutenus, les projets doivent également être innovants dans la manière dont ils sont mis en œuvre : cycle court, terrains d'expérimentation, mobilisation d'expertises extérieures à l'administration (designers, développeurs, chercheurs...), résultats tangibles.

L'appel à projets s'adresse à toutes les administrations (centrales ou déconcentrées), aux opérateurs, et éventuellement en associant des collectivités territoriales, qui peuvent présenter leur projet seuls ou sous forme de partenariats.